



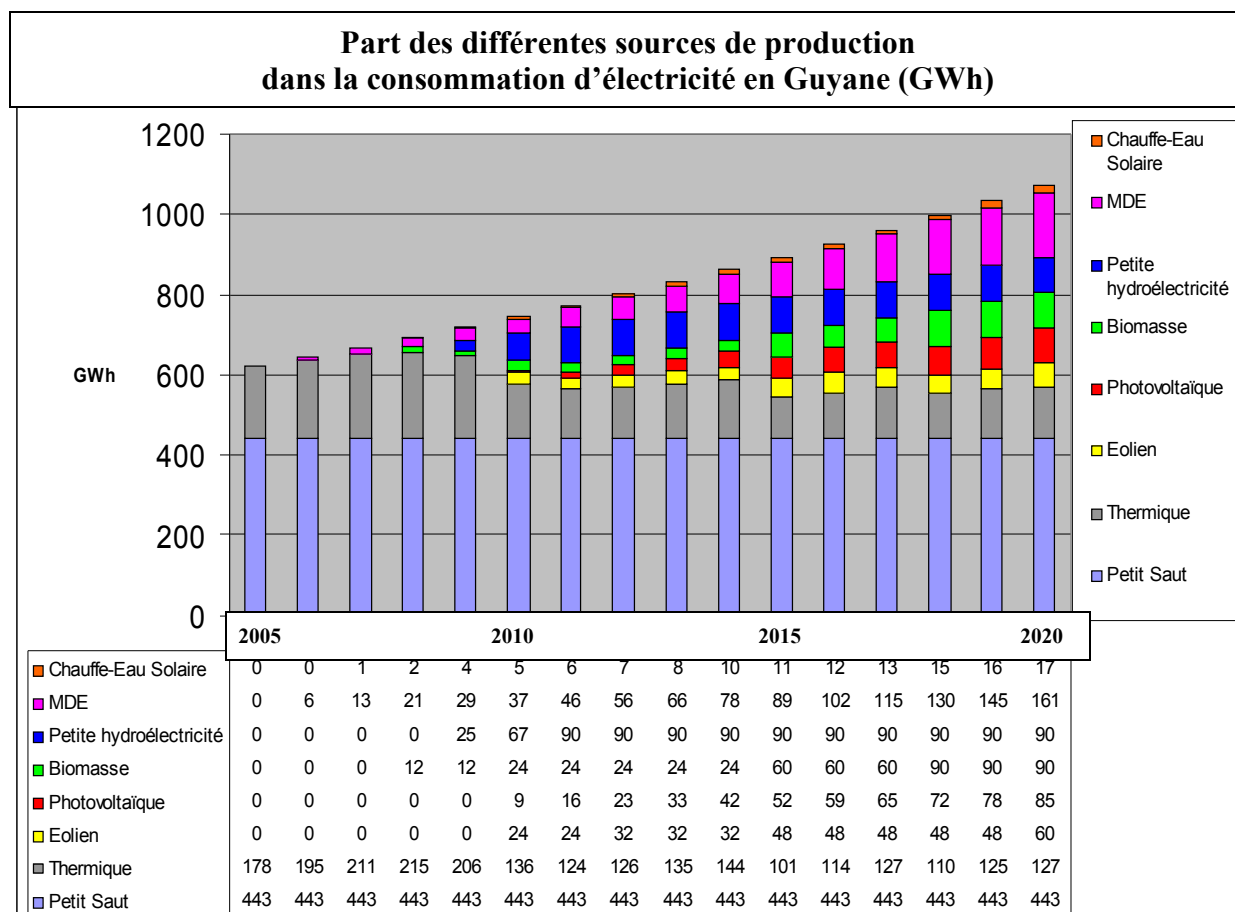
L'électricité sur le réseau interconnecté
Bilan Prévisionnel en Guyane 2005 - 2020
Scénario GNERG

La consommation

Les prévisions retenues concernant la consommation finale d'électricité sont celles du scénario de la PPI 2006 (Programmation Pluriannuelle des Investissements de production électrique – période 2005-2015) qui considère un TCAM = 3,7% (Taux de Croissance Annuel Moyen).

La contribution de chaque filière renouvelable est basée sur les prévisions de production annoncées par les membres du GNERG.

Le graphique suivant présente les résultats d'une démarche encourageant les projets EnR (Energies Renouvelables) et MDE (Maîtrise de la Demande d'Electricité) déjà engagés en Guyane. Le détail du bouquet énergétique proposé est visible dans ce document.

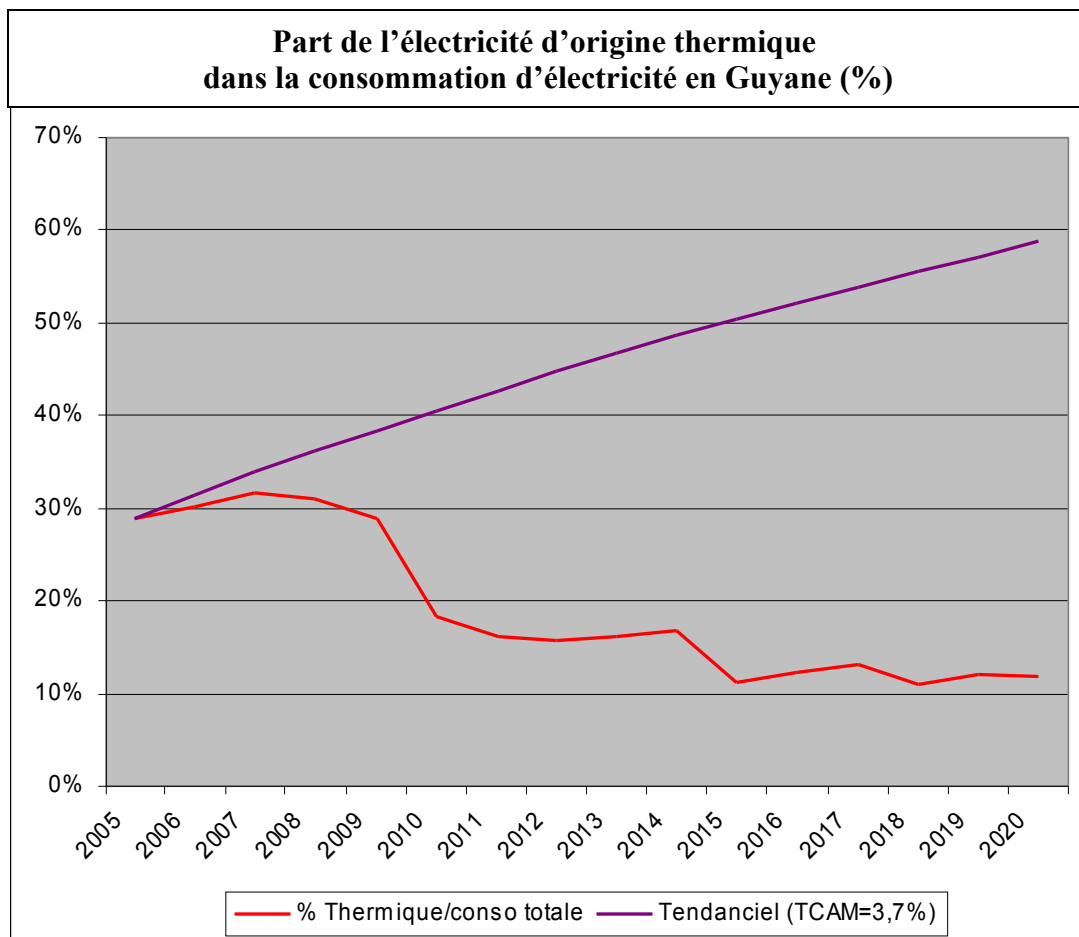


La production

Les projets initiés en Guyane en matière de production d'électricité utilisant des sources renouvelables, couplés aux actions de MDE déjà engagées et au développement de la filière solaire thermique permettraient, dans le cas d'un développement soutenu de ces filières, de réduire considérablement la part du thermique utilisant des hydrocarbures dans la production électrique guyanaise et de réduire tout autant les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle régionale.

Les courbes suivantes présentent deux scénarii de contribution des centrales thermiques utilisant des ressources fossiles pour répondre aux besoins de consommation électrique en Guyane entre 2005 et 2020.

- la courbe violette est la projection d'un scénario tendanciel où l'intégralité de la croissance de la demande se fait par une augmentation du recours aux moyens de production thermique.
- la courbe rouge prend en compte les projets des membres du GENERG et la poursuite des actions en matière de MDE.



Ce graphique démontre qu'une autonomie électrique progressive de la Guyane est possible et qu'elle serait palpable dès 2010.

Remarques: les ressources naturelles locales pour la production d'énergie sont réparties sur l'ensemble du territoire. Leur valorisation permettrait donc de réduire sensiblement les pertes liées au transport de l'électricité qui s'élèvent à **11,4%** de la production (source : Plan Energétique Régional 2004). L'autre intérêt est la réduction significative des appels de puissance sur le réseau électrique.

Appels de puissance sur le réseau :

Les appels de puissance sur la période 2005-2015, mentionnés dans la PPI 2006, sont repris dans le tableau suivant. Il est complété par la contribution en matière de puissance appelée des différents projets EnR des membres du GENERG.

	2005	2010	2015	2020	
Puissance totale (MW)	106	127	152	183	<i>Scénario PPI 2006</i>
Dont Petit-Saut	26	26	26	26	<i>Contribution minimale ¹</i>
Dont EnR	0	11	27	38	<i>30% de la puissance installée ²</i>
Dont CES	0	7	16	24	<i>Effacement de 1000W par capteur de 2m² ³</i>
Dont MDE	-	-	-	-	<i>Contribution non calculée ⁴</i>
Dont Thermique	80	84	83	95	<i>Contribution maximale ⁵</i>

¹ Petit-Saut : contribution minimale de la puissance appelée du barrage de Petit-Saut, en période d'étiage, observée durant l'année 2004 ; il s'agit donc du cas le plus défavorable.

² EnR : prise en compte de 30% de la puissance installée grâce à la diversité des sources utilisées et au phénomène de foisonnement.

³ CES : hypothèse retenue : un chauffe-eau solaire, avec 2m² de capteurs, permet l'effacement de 1000 W d'appel de puissance en remplacement de la solution électrique.

⁴ MDE : la contribution sur la diminution de l'appel de puissance n'a pas été calculée. Elle ne sera donc pas comptabilisée.

⁵ Thermique : la valeur 2005 a été obtenue en se basant sur la contribution maximale observée une semaine dans l'année d'après l'empilement des moyens de production de 2004. Les valeurs des autres années ont été calculées par différence.

L'intermittence et la variabilité de certaines sources renouvelables sont réelles. Cependant, le gestionnaire de réseau est capable de gérer ces aspects jusqu'à un certain seuil de pénétration.

La diversité du bouquet énergétique est également une forme de compensation :

- la variabilité de l'éolien est assez marquée tout au long de l'année mais cette source d'énergie permet d'économiser de l'eau à Petit Saut, disponible pour les pointes et se substitue à de la production thermique,
- le photovoltaïque assure une production de jour qui est en parfaite adéquation avec la pointe de jour et l'appel plus fort en saison sèche, liés à la climatisation des locaux,
- l'hydraulique au fil de l'eau proposera une répartition saisonnière de la production,
- et la biomasse, en revanche, garantit une puissance répartie tout au long de l'année pouvant même assurer une complémentarité avec l'hydraulique.

Le foisonnement de ces différentes sources renouvelables dans le réseau électrique permet de considérer une puissance minimale garantie égale à 30% de la puissance installée soit :

- 2010 : 11 MW
- 2015 : 27 MW
- 2020 : 38 MW

Il est probable qu'une étude plus approfondie de la gestion du réseau électrique guyanais, très particulier du fait du tampon que constitue Petit Saut, permettrait de considérer une puissance garantie plus forte encore.

Concernant les sources de production conventionnelles (thermique-fossile), la Guyane dispose de 54 MW de Turbines à Combustion et de 70 MW de centrale Diesel dont la réhabilitation, pour une puissance équivalente, est prévue en 2010. Le total thermique-fossile utilisable en appel de puissance est de **124 MW**.

Le projet d'interconnexion avec le Surinam, programmé en 2011 permettrait l'approvisionnement de 30MW supplémentaires. Il s'agit cependant d'une puissance non garantie.

20 MW supplémentaires destinés à la centrale diesel de Dégrad des Cannes ont été votés par les élus de Guyane le 23 mars 2006 et entérinés un mois plus tard par les conseillers régionaux. Cela élève à 144 MW en 2010 la puissance installée utilisant des ressources fossiles, **ce qui correspond à près du double des besoins en appel de puissance nécessaires dans le cas où une politique MDE et EnR était suivie en Guyane.**

Par ailleurs, le suréquipement de 20 MW en diesel augmentera le retard accumulé par la Guyane dans le développement des énergies renouvelables : cf tableau ci-après.

Part des producteurs privés (hors filiales et participations d'EDF) dans la production d'électricité en 2005

	Guadeloupe*	Martinique	Guyane*	Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon	Mayotte	Ensemble DCOM
Part dans la production totale d'énergie électrique	19,7%	5,5%	0,0%	51,4%	1,6%	0,0%	24,9%
Part dans la production des énergies renouvelables	42,8%	98,5%	0,0%	34,7%	100,0%	0,0%	27,0%

*Guadeloupe : y compris les îles du Nord ; Guyane : y compris les communes de l'intérieur

Source : EDF

Aucun producteur indépendant d'énergie n'est présent en Guyane, ce qui est assez remarquable dans les DOM et, à part le barrage de Petit-Saut, aucune source renouvelable n'est valorisée pour la production d'électricité sur le réseau interconnecté.

Enfin, si cet engagement dans des solutions thermiques est avéré, l'obtention des tarifs d'achat dérogatoires, indispensables à la faisabilité économique des projets EnR, serait impossible puisque la Guyane deviendrait excédentaire au niveau de la production d'électricité. Ces tarifs EnR sont pourtant inférieurs aux coûts de production actuels des centrales thermique-fossiles et la situation ne pourra évoluer qu'en faveur des EnR au vu de la raréfaction du pétrole et de l'augmentation des pénalités liés aux émissions de CO2.

L'alternative proposée par le GENERG est clairement de favoriser les projets EnR et d'encourager les actions de MDE sur le territoire guyanais. L'objectif est multiple :

- améliorer la balance commerciale et réduire la dépendance énergétique de la Guyane en limitant les importations d'une source d'énergie dont les prix, soumis à la raréfaction de la ressource, aux tensions politiques et autres spéculations boursières, vont s'accroître démesurément,
- assurer l'émergence d'emplois locaux : 1 emploi pour 300 installations de CESI, 1,5 emploi par négaGWh de Maîtrise de l'Energie, 2 à 3 équivalents temps plein directs pour 1MW électrique produit à partir de la Biomasse sans prendre en compte l'exploitation forestière pour l'approvisionnement, etc.
- capitaliser les compétences et savoir-faire locaux pour les exporter dans les pays voisins,
- réduire l'impact environnemental lié à l'émission de gaz à effet de serre (CO₂ en majorité, qui risque de constituer à terme de fortes contraintes économiques : taxes, amendes, ...) et aux pollutions émises par l'utilisation et la combustion de sources d'énergie fossiles (sol, eau, air).

La maîtrise de l'énergie

Le bâtiment

D'après la PPI 2006, « le parc immobilier des DOM se renouvelle plus rapidement qu'en métropole. Or les actions d'efficacité énergétique sont plus aisées à mener dès la construction de bâtiments que lors d'actions de rénovation de l'existant. Il y a donc, en proportion, un terreau favorable aux actions d'efficacité énergétique dans les DOM. »

En conséquence, la Réglementation Thermique dans les bâtiments apparaît essentielle et doit être spécifique par rapport à la métropole. En l'absence de Réglementation Thermique adaptée, les constructions neuves en Guyane recourent massivement à la climatisation alors que des solutions alternatives existent.

C'est donc l'enjeu en terme de Maîtrise de l'Energie qui est le plus important, en raison de la fulgurance démographique et de l'augmentation des équipements électriques par foyer. En ligne de mire : la climatisation, qui ne touche qu'une faible partie de habitats, mais dont l'expansion à venir constitue une bombe énergétique à retardement.

Il est à noter qu'en Guyane, un gros travail de sensibilisation est effectué auprès des maîtres d'ouvrage publics, privés ainsi qu'auprès des particuliers en faveur des constructions bioclimatiques. Cette démarche a été initiée par l'ADEME à travers le label Ecodom et, est poursuivie aujourd'hui par l'association AQUAA (Actions pour une Qualité Urbaine et Architecturale Amazonienne) qui regroupe un grand nombre de professionnels du secteur incitant à l'application des principes du bioclimatique en milieu tropical :

- Orientation et implantation du bâtiment sur le terrain,
- protection solaire et isolation,
- ventilation naturelle,
- eau chaude solaire,
- toiture photovoltaïque,
- récupération d'eau de pluie,
- climatisation performante le cas échéant,
- ...

Les estimations du GENERG concernant la MDE (hors CES) ont été réalisées en concertation avec AQUAA et l'ADEME. Ce scénario de MDE prend en considération les hypothèses suivantes à l'horizon 2020 :

RESIDENTIEL :

- Froid domestique : +50% d'efficacité par le choix de classes énergétiques A pour les appareils neufs,
- Amélioration ou non utilisation des systèmes de climatisation et isolation : +75% d'efficacité,
- Eclairage : 73% des ampoules seront des LBC (par rapport aux 15% actuels).

TERTIAIRE, INDUSTRIE :

L'enjeu majeur de la maîtrise des consommations électriques dans le tertiaire se situe au niveau de la climatisation. Un travail réalisé spécifiquement sur l'amélioration de ces systèmes ou dans un cadre plus général en adoptant une démarche systématique de qualité environnementale saura faire face à l'évolution programmée de ces consommations.

L'éclairage pourra être compensé par une meilleure utilisation de la lumière naturelle couplée à une plus grande efficacité des systèmes d'éclairage artificiel et de leur gestion.

- Eclairage : + 25% d'efficacité électrique sur l'éclairage artificiel, et réduction de 20 % de cet éclairage artificiel par un meilleur usage du potentiel d'éclairage naturel,
- Climatisation : + 20% d'efficacité,
- Isolation : + 18% d'efficacité sur les consommations de climatisation,
- Froid : +15% d'efficacité.

Les conséquences de ces mesures sont une économie globale de 15% par rapport à la consommation finale en 2020. Cette économie est répartie comme une augmentation de 1% par an des économies d'énergie réalisables dans la consommation finale entre 2005 et 2020 et conduisent à considérer les économies d'énergie suivantes :

	Conso totale (GWh)	Economie d'énergie/conso totale	Economie totale (GWh)
2005	622	0%	0
2006	644	1%	6
2007	668	2%	13
2008	693	3%	21
2009	719	4%	29
2010	745	5%	37
2011	773	6%	46
2012	801	7%	56
2013	831	8%	66
2014	862	9%	78
2015	894	10%	89
2016	927	11%	102
2017	961	12%	115
2018	997	13%	130
2019	1034	14%	145
2020	1072	15%	161

Sources : AQUAA, ADEME, GENERG

Le chauffe-eau solaire :

Les prévisions d'installations sont de **1000 chauffe-eau solaires par an de 2008 à 2020.**

1m² de capteurs permet d'économiser **350 kWh d'électricité par an.**

Les prévisions ci-après ne concernent donc que les chauffe-eau solaires, individuels et collectifs, installés sur des bâtiments raccordés au réseau électrique interconnecté.

Développement du chauffe-eau solaire en Guyane :

	Surface cumulée de capteurs (m²)	Economie réalisée	
		kWh	GWh
	1	350	0,00035
2005	100	35 000	0
2006	950	332 500	0
2007	3 050	1 067 500	1
2008	6 550	2 292 500	2
2009	10 050	3 517 500	4
2010	13 550	4 742 500	5
2011	17 050	5 967 500	6
2012	20 550	7 192 500	7
2013	24 050	8 417 500	8
2014	27 550	9 642 500	10
2015	31 050	10 867 500	11
2016	34 550	12 092 500	12
2017	38 050	13 317 500	13
2018	41 550	14 542 500	15
2019	45 050	15 767 500	16
2020	48 550	16 992 500	17

Sources : Chambre des métiers, Substitut, SCAT, Tenesol

Le Rôle des EnR

Voici le scénario proposé par le GENERG :

Puissance installée (MW)	2005	2010	2015	2020	Nh (heures)	Sources :
Eolien	0	12	24	30	2000	GENERG (Cr'Eole)
Photovoltaïque	0	7	40	65	1300	GENERG (Tenesol)
Biomasse	0	4	10	15	6000	GENERG (Voltalia), ADEME
Petite hydroélectricité	0	12	16	16	5600	GENERG (Voltalia)
TOTAL	0	35	90	126		

❖ L'éolien :

D'après la DGEMP, l'étude des coûts de référence montre que l'éolien est déjà compétitif dans les DOM par rapport aux moyens de production thermique.

Le potentiel éolien exploitable en Guyane a été identifié par la société Cr'Eole.

Seule la zone littorale permet d'envisager l'implantation d'aérogénérateurs de grandes puissances (1 à 2 MW) raccordés au réseau électrique interconnecté.

Les sites favorables et développés prioritairement sont situés sur les communes de Kourou et de Sinnamary, dans les zones de savanes du littoral où deux mâts de mesures de vent de 70m sont déjà installés.

Dans l'Ouest, la zone de Mana - Awala-Yalimapo dispose du meilleur gisement éolien de la Guyane mais présente des difficultés d'accès qui permettent d'envisager des machines de moindre puissance. Il est important de souligner qu'à l'heure actuelle, le réseau électrique de la zone Ouest ne permet le raccordement que de 4MW. Son renforcement est nécessaire pour valoriser la ressource éolienne de cette région, ce qui permettra en outre de contribuer à la stabilité du réseau en bout de ligne.

Puissance installée cumulée (MW)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Kourou	-	6	6	6	6	6	12	12	12	12	12	12
Sinnamary	-	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Mana	-	-	-	4	4	4	6	6	6	6	6	12
TOTAL GUYANE	-	12	12	16	16	16	24	24	24	24	24	30

Source : Cr'Eole

❖ **La biomasse :**

Le potentiel biomasse en Guyane est naturellement important compte tenu de la matière première disponible.

Une unité de biomasse portée par Voltalia, producteur indépendant, est en cours de finalisation pour une puissance de 2 MW avec une entrée en production à la fin 2008. Un deuxième projet est à l'étude entre Régina et Saint Georges pour valoriser les produits connexes de l'exploitation forestière. Cette deuxième unité pourra être mise en œuvre dès 2010, si et seulement si la ligne électrique reliant Cayenne à Saint Georges est réalisée. La mise en place de cette ligne a été approuvée à l'unanimité par les élus régionaux et départementaux au cours du Congrès sur l'Energie en Mars 2007.

Une étude conduite par l'ADEME et réalisée par le CIRAD et l'ONF est en cours pour identifier de façon précise le potentiel Bois-Energie en Guyane. Trois unités de production semblent réalisables : la première située entre Régina et Saint Georges pourrait valoriser les produits connexes de l'exploitation forestière ; la seconde située à proximité du centre spatial permettrait la valorisation de la chaleur par la climatisation du centre mais ferait appel à une exploitation forestière spécifique, plus coûteuse ; la troisième, à St Laurent, permettrait de soutenir la ligne électrique. Un autre projet est à l'étude, valorisant les déchets de déforestation liée à la création de plus de 20 000 ha de terres agricoles à proximité de Cayenne. Ces unités sont intégrées dans cette simulation à partir de 2015, le temps d'atteindre une certaine maturité de la filière grâce aux projets en cours menés par Voltalia..

Puissance installée cumulée (MW)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Kourou	2	2	2	2	2	2	2	4	4	4	4	4	4
Est Guyane	-	-	2	2	2	2	2	6	6	6	6	6	6
Saint Laurent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	2
Cayenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	3
TOTAL GUYANE	2	2	4	4	4	4	4	10	10	10	15	15	15

Sources : ADEME, Voltalia

Il est à noter que le bois étant stockable, cette énergie peut venir en complément de Petit-Saut en saison sèche, rôle joué par Dégrad des Cannes actuellement. Par contre la biomasse souffre, comme l'hydroélectricité, d'un tarif d'achat trop bas pour assurer la rentabilité des investissements. Ces tarifs sont d'ailleurs bien inférieurs au coût de production diesel de base.

❖ *L'hydraulique au fil de l'eau :*

En ce qui concerne l'hydroélectricité au fil de l'eau, plusieurs projets portés par la société Voltalia sont en cours de finalisation et à différentes étapes administratives (études, instruction administratives, demande de permis de construire).

Puissance installée cumulée (MW)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mana	-	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Roura	-	-	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Régina	-	-	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Autre	-	-	-	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
TOTAL GUYANE	-	7,5	12	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16

Source : Voltalia

❖ *Le photovoltaïque :*

Le photovoltaïque permet d'intervenir à différents niveaux et de répondre à plusieurs problématiques énergétiques de la Guyane.

Concernant les zones isolées, il est important de signaler que le photovoltaïque permet de répondre aux besoins de base des foyers non raccordables au réseau classique d'électrification en assurant leur alimentation par le biais de générateurs autonomes. Ces applications d'Electrification Rurale Décentralisée nécessitent encore des aides directes de la part des institutions locales.

Mais le photovoltaïque peut aussi participer de manière importante à la production d'électricité sur le réseau du littoral. Cette source présente plusieurs avantages :

- Les générateurs sont diffus le long du réseau. Il y a donc un fort foisonnement entre eux.
- La production suit l'ensoleillement moyen et facilite le travail du gestionnaire du réseau en écrêtant les pics de demande énergétique du milieu de journée liées aux charges de climatisations, elles même dépendant de l'ensoleillement et notamment en saison sèche, période la plus contraignante en matière d'approvisionnement électrique en Guyane

L'ensemble de ces solutions peuvent bénéficier d'avantages fiscaux pour leur financement mais ne sont pas toujours suffisants pour arriver à l'équilibre financier de toutes les opérations. Les projets de connexion au réseau actuellement en cours de développement en Guyane représentent un peu plus de 4 Mwc et seront opérationnels dès 2009.

Puissance inst. cumulée (Mwc)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL GUYANE	-	4	7	12	18	25	32	40	45	50	55	60	65

Sources : PPI, Tenesol

Remarque : L'objectif de 40MW en 2015 est inscrit dans la Programmation Pluriannuelle des investissements de 2006. Ce scénario est donc cohérent avec les derniers objectifs fixés par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie en terme de développement du photovoltaïque raccordé au réseau en Guyane.

Le transport d'électricité

La pénétration des EnR en Guyane est conditionnée par la capacité du réseau à évacuer cette énergie. Les distances à parcourir pour rejoindre le réseau électrique sont plus grandes qu'en métropole ou que dans les autres DOM, mieux maillés que la Guyane. De plus, les lignes ne bénéficient pas des avantages fiscaux et aucune aide financière n'est mobilisable pour le raccordement qui est un poste déterminant pour la faisabilité économique des projets EnR en Guyane.

Ainsi, il s'agit de veiller à la création de nouvelles lignes, notamment dans l'Est, mais aussi de renforcer le réseau électrique existant dans les zones identifiées afin qu'il puisse accueillir les productions utilisant des sources naturelles locales qui sont réparties sur l'ensemble du territoire.

L'autre intérêt d'accueillir ces productions décentralisées permettra de réduire sensiblement les pertes dues au transport d'électricité, estimées en Guyane à 11,4% de la production nette (source : PER 2004). L'amélioration de l'efficacité de la chaîne énergétique permettra de recourir de moindre manière aux solutions conventionnelles de production, coûteuses et polluantes.

Les efforts en matière d'infrastructures électriques à réaliser pour atteindre les objectifs précédemment cités sont les suivantes :

- **Raccordement de St Georges au réseau électrique interconnecté** permettant l'injection d'unités de production réparties entre Régina et St Georges, notamment à partir des ressources hydrauliques et forestières.

- **Renforcement de la ligne 20 000 Volts entre Cayenne et Kourou** pour un accès au réseau de différentes unités de production (éolien, biomasse) à des coûts raisonnables. Au-delà de 4MW de projets raccordés, les productions supplémentaires sont évacuées sur la ligne 90 00 Volts pour un coût d'environ 2millions d'euros, à la charge du producteur indépendant, et qui ne permet plus la rentabilité des projets.

- **Renforcement de la ligne 20 000 Volts entre Kourou et Organabo ou création d'un poste source à Sinnamary** car seul 4 MW est injectable sur la ligne électrique 20 000 Volts entre Kourou et Organabo ce qui est très peu pour plus de 100 km de littoral.

- **Renforcement de la ligne 20 000 Volts entre Organabo et Awala-Yalimapo** permettant le raccordement de production décentralisée d'électricité sur la zone Mana – Awala-Yalimapo, notamment en matière d'éolien, de biomasse (déchets des activités rizicoles) ou autres.

Le développement de lignes électriques en Guyane favorisera le développement des énergies renouvelables.

Aspects économiques :

Comme le montre le tableau ci-dessous, le coût de production du kWh électrique en Guyane en 2005 est égal à 167 €/MWh, le plus cher après St Pierre et Miquelon et plus de 60% plus élevé que celui de la Martinique ou de la Guadeloupe.

2005	CORSE	GADELOUPE	MARTINIQUE	REUNION	GUYANE	St-Pierre & Miquelon.	Total SEI
Consommation Moy/annuelle 2000-2005	+ 3,5 %	+ 4.4%	+ 4,5%	+5,3%	+ 3,8%	+1,7 %	+4,4%
Nb de clients	211 692	204 312	172 779	293 064	50 268	3 690	935 915
Effectifs EDF	745	677	659	673	459	44	3257
Puissance installée* (MW)	557	444	393	529	262	29	2171
Puissance installée EDF (MW)	469	344	381	352	262	29	1823
Coût de prod. / MWh 2005 (€)	90	109	105	91	167	221	-

Source : EDF SEI

* y compris les centrales qui ne sont pas exploitées par EDF

Voici les tarifs d'achat par filière renouvelables :

€/ MWh	Tarifs réglementés dans les DOM	Tarifs permettant la rentabilité des projets ¹
Eolien	110 Durée de contrat = 15ans Quelque soit le Nh ²	150 Durée de contrat (si Nh <2000h)= 30 000 heures (avec Max = 20 ans)
Biomasse	55 à 67 Durée de contrat = 15ans	150 Durée de contrat = 15ans
Hydraulique au fil de l'eau	90 Durée de contrat = 15ans	120 Durée de contrat = 15ans
Photovoltaïque	400 et 550 Durée de contrat = 20 ans	400 pour Pinst > 250kWc 550 pour Pinst ≤ 250kWc Durée de contrat = 20 ans

¹ Ces tarifs d'achat sous-entendent un coût de raccordement au réseau modéré.

² Nh = Nombre d'heures de fonctionnement annuelle à puissance nominale

Il faut noter qu'en Guyane, à la différence des autres DOM, il n'y a aucune subvention de la part des collectivités pour la réalisation d'investissements dans le domaine des EnR. C'est une des raisons qui explique qu'aucun producteur indépendant utilisant des sources renouvelables n'est présent sur le territoire. Ces derniers préfèrent investir dans d'autres DOM qui leur accordent les aides nécessaires à la rentabilité des projets. C'est pourquoi, en Guyane, des tarifs dérogatoires et des facilités au niveau du raccordement électrique sont nécessaires.

A l'exception du photovoltaïque où le tarif d'achat est plus élevé que le coût de production d'EDF Guyane mais cela permet de compenser des investissements plus lourds par unité de puissance installée, l'effort à consentir par la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) pour toutes les autres filières est moindre. Il y a un réel intérêt économique à encourager les EnR par rapport aux solutions conventionnelles fonctionnant aux énergies fossiles. De surcroît, accorder un tarif dérogatoire aux filières dont le tarif réglementé ne permet pas la viabilité économique des projets est économiquement plus intéressant que d'investir dans les outils de production gérés par EDF Guyane et cela permet d'économiser sur les importations de fioul. Cet aspect reste d'ailleurs à évaluer.

En outre, la réalisation des objectifs détaillés dans cette note permettra d'accroître considérablement la sécurité d'approvisionnement et l'indépendance énergétique du territoire, de limiter le recours aux solutions coûteuses et polluantes liés à l'utilisation des modes de production conventionnels et, par ailleurs, sources de conflits sociaux.

Le mot de la fin est réservé à Pierre Radanne, citation qui prend tout son sens dans une période soumise à une instabilité politico pétrolière des plus imprévisibles :

« Le prix des EnR n'est pas indexé sur la colère du monde »